



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 22 b) de l'ordre du jour

### **Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement**

#### **Lettre datée du 3 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En décembre 2012, les États Membres ont négocié une résolution en prévision du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en octobre 2013; elle prévoit notamment une « procédure d'approbation tacite », en vertu de laquelle les États Membres peuvent, de façon anonyme, exclure la participation d'organisations non gouvernementales sans devoir motiver leur décision.

Il a été porté à notre attention que la délégation syrienne et le Groupe des États arabes ont empêché la participation de deux ONG israéliennes et d'une ONG britannique au dialogue de haut niveau. S'il est d'usage de bâillonner la société civile dans le monde arabe, la censure et l'exclusion d'ONG ne sauraient être tolérées à l'Organisation des Nations Unies.

L'une des ONG israéliennes proscrites, Microfy, prêle assistance à des réfugiés et à des demandeurs d'asile africains, dont beaucoup ont fui le génocide perpétré au Darfour; l'autre, le Center for International Migration and Integration, conseille les gouvernements et les ONG du monde entier en matière de migration et d'intégration. Le Centre a, depuis 2003, le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations et a conclu des partenariats avec de nombreuses autres organisations nationales et internationales, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge.

L'exclusion des ONG israéliennes du débat de haut niveau était clairement liée au fait qu'elles sont basées en un certain lieu plutôt qu'au manque d'intérêt de leurs activités. Il est scandaleux que le Groupe des États arabes continue de se servir de l'Organisation des Nations Unies comme moyen de faire avancer ses objectifs politiques, surtout lorsqu'il le fait aux dépens de la société civile.



Nous demandons aux États Membres de s'opposer à la pratique de l'« approbation tacite » pendant les négociations sur les futures réunions de haut niveau organisées par l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 22 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ron **Prosor**

---